

**PROGRAMME FEDERATEUR « AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »
Appel à propositions de recherche 2006**

DECEMBRE 2006

1- FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Titre du projet

Réguler par les normes. Les dispositifs de normalisation dans la gouvernance du développement durable.

Acronyme

NORMES

Résumé court

Ce projet de recherche vise à analyser les transformations des pratiques politiques et institutionnelles induites par les dispositifs de normalisation mis en place au nom du développement durable. Il propose de s'interroger sur les nouvelles formes de gouvernance impliquées par ces dispositifs en étudiant, à partir d'études de cas dans le secteur agricole, les processus d'élaboration des normes (forums multi-acteurs) et leurs modalités d'application et de contrôle.

Responsable du projet

Civilité (M, Mme, Mlle)	M	Titre	Chercheur	Nom	Djama	Prénom	Marcel
Adresse électronique	Marcel.djama@cirad.fr		Tel	04 67 61 44 13		Fax	04 67 61 44 15
Etablissement	CIRAD						
Unité (nom complet)	Normes et Régulation des Marchés Agricoles						
Département	TERA						
N° d'unité	UPR 58						
Directeur d'unité	Nicolas Bricas						
Adresse	73, rue Jean-François Breton TA 60/15						
Code Postal	34398		Ville	Montpellier			

Ce projet fait-il partie des projets labellisés (ou en cours de labellisation) par un pôle de compétitivité (ou par plusieurs, en cas de projet interpôle) ?

Oui [] Non [x]

Si oui, nom du pôle ou des pôles :

Axe(s) thématique(s)¹ auquel le projet se rattache :

Thématique 1	3.3 Le devenir de l'agriculture enjeu de processus multiples d'interaction
Eventuellement Thématique 2	3.5 Capitalisation et mobilisation des savoirs pour le développement durable
Eventuellement Thématique 3	3.6 Les interactions entre les agricultures, du local au global

Principales disciplines associées au projet :

Discipline 1	Sociologie Politique
Discipline 2	Economie
Discipline 3	Agronomie

Mots clés libres associés au projet (5 maximum)

Français	Normes, Développement Durable, Gouvernementalité, Partenariats multi-acteurs
Anglais	Standards, Sustainability, Governmentality, multi-stakeholders partnership.

¹ Cf. « Les thématiques de recherche », partie 3 de l'appel 2006

PADD 2006 - NORMES

Equipes de recherche participantes (équipe 1 = équipe du responsable du projet) :

Equipe n°	Nom du correspondant principal	Prénom	Titre ou grade + organisme employeur	Discipline	Etablissement	Département de recherche (le cas échéant)	Unité	Nom et Prénom du Directeur de l'unité
1	Djama	Marcel	Chercheur	Sociologie	CIRAD	TERA	UPR 58 Nomade	Bricas Nicolas
2	Guéneau	Stéphane	Ingénieur de recherche INRA/Chargé de programme/IDRR1	Economie	IDDR1			Tubiana Laurence
3	Grolleau	Gilles	MC	Economie	INRA-ENESAD	Département d'Economie et de Sociologie	UMR 1041 Cesaer	Aubert François
4	Chambon	Bénédicte	Chercheur	Agronomie	CIRAD	CP	UPR 34 Systèmes de cultures pérennes	Battini Jean-Luc
5	Alphandéry	Pierre	CR	Sociologie	INRA		UR 1217 Mona	Wolfer Bernard
6	Hommel	Thierry	Coordonnateur Chaire de développement durable	Economie	Institut d'Etudes Politiques de Paris		Chaire de Développement Durable	Tubiana Laurence
7	Allaire	Gilles	DR2	Economie	INRA	SAE2	UR 685 Economie et sociologie rurales Toulouse	Simioni Michel
8	Bougherara	Douadia	CR	Economie	INRA	SAE2	UR 122 Economie et Sociologie Rurales Rennes	Chantreuil Frédéric

PADD 2006 - NORMES

Autres partenaires :

Partenaire n°	Nom du correspondant principal	Prénom	Fonction	Organisme	Sigle Organisme	Ville	Pays
1	Brunsson	Nils	Professeur	Stockholm School of Economics		Stockholm	Suède
2	Cashore	Benjamin	Professeur, Directeur du programme sur la certification forestière	Yale University, Yale School of Forestry and Environmental studies		New Haven (CT)	USA
3	Geer	Thimothy	Directeur	World Wildlife Fund	WWF	Gand	Suisse
4	Gibbon	Peter	Chercheur Senior	Danish Institute for International Studies	DIIS	Copenhague	Danemark
5	Sauvagnat	Henry	Président	Conseil de soutien de la forêt	FSC-France	Courbevoie	France

PADD 2006

Durée du projet : 24 mois 36 mois

Nombre de personnes-mois² mobilisées pour toute la durée du projet :

Chercheurs et enseignants-chercheurs permanents	Post doctorants déjà recrutés	Doctorants déjà recrutés	Ingénieurs et techniciens permanents	Personnes à recruter
221	0	0	0	24

² Nombre de personnes x nombre total de mois de travail sur le projet.

2- RESUME DU PROJET

Ce projet de recherche vise à analyser les transformations des pratiques politiques et institutionnelles induites par les dispositifs de normalisation mis en place au nom du développement durable, dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. Par dispositif normatif, nous entendons d'une part un ensemble de règles de principes ou lignes directrices élaborées dans le cadre de forums multi-acteurs, et d'autre part un mécanisme de contrôle qui prend souvent la forme d'un processus de certification. La spécificité des dispositifs normatifs que nous étudions vient du fait qu'ils sont d'application volontaire, qu'ils résultent d'un accord issu de la confrontation de points de vue hétérogènes, et qu'ils s'adressent potentiellement à un grand nombre d'acteurs autonomes susceptibles de les adopter.

Notre hypothèse de recherche est que ces dispositifs normatifs traduisent l'émergence d'une nouvelle forme de « gouvernementalité », au sens que Michel Foucault donne à cette notion, c'est à dire d'une technologie de gouvernement articulant des formes de savoir, des relations de pouvoir et des processus de subjectivation.

Nous nous appuyons sur le corpus théorique que Michel Foucault a développé autour de la notion de gouvernementalité libérale, ainsi que sur les travaux mobilisés en sociologie et en sciences politiques sur la problématique du « gouvernement à distance ». Nous nous référerons aux travaux qui s'inspirent de ce courant de pensée pour éclairer le recours systématique à la délibération et la participation dans les démocraties contemporaines. Enfin, nous mobiliserons les travaux récents sur la gouvernance globale, notamment ceux qui l'envisagent comme une technologie permettant de « gouverner sans gouvernement ». La régulation des activités humaines à partir de dispositifs de normalisation privés transnationaux s'inscrit dans ce corpus.

Le travail de recherche est organisé en trois modules scientifiques. Le premier a pour finalité de mieux comprendre les raisons de l'émergence des dispositifs de normalisation. Il s'agit de se doter d'une perspective historique et globale sur les enjeux politiques et institutionnels liés aux pratiques de normalisation. Ce module comporte quatre opérations de recherche. Une analyse historique des pratiques de normalisation des activités économiques sera conduite à partir d'une consultation d'archives. Nous chercherons à retracer les traditions nationales de normalisation par l'intermédiaire de l'analyse de trois organismes nationaux de normalisation, au Royaume Uni, en France et en Australie. Nous étudierons les régimes discursifs internationaux en jeu et le rôle qu'y jouent organisations internationales, afin de déterminer comment la normalisation s'inscrit dans un régime « de gouvernance » particulier, qui fait appel aux notions de participation et d'*empowerment*. Enfin, nous tenterons d'évaluer le potentiel régulateur des dispositifs normatifs à partir d'une étude de cas sur la certification forestière.

Le second et le troisième modules ont pour objectif de mieux comprendre les enjeux, pratiques, processus et rapports de force structurant respectivement la formulation et la mise en œuvre (application/contrôle) des normes. Le second module est centré sur l'analyse de dispositifs concrets d'élaboration des normes fondés sur des partenariats multi-acteurs. Les cas étudiés sont, en France, les forums sur la biodiversité, et à l'international les forums sur le soja et le palmier à huile et les normes sociales en agriculture. Il s'agira de déterminer qui participe à l'élaboration de la norme, comment est organisée cette participation, comment est qualifiée la durabilité, quel rôle joue l'expertise, et comment s'articulent les échelles locales et globales dans l'élaboration des normes. Le troisième module s'intéresse à la manière dont les acteurs utilisent la norme et au rôle politique que jouent les dispositifs de contrôle, en particulier la certification par tierce partie. L'une des tâches consistera à effectuer une typologie des formes d'évaluation de la conformité aux normes.

Parallèlement à ce travail académique, nous organiserons des ateliers de travail réflexif associant des représentants du secteur privé et des chercheurs étrangers dotés d'une solide expérience dans les domaines que nous étudions. Enfin, un module d'enseignement sera mené dans le cadre des formations de troisième cycle de l'Institut d'études politiques.

Le partenariat constitué pour mener à bien ce projet est multidisciplinaire et ouvert à la société civile. L'équipe scientifique regroupe des chercheurs issus de plusieurs disciplines des sciences sociales, des économistes et des agronomes. Des scientifiques internationaux de renom compléteront cette structure par leurs appuis ponctuels (séminaire de recherche, formation) et leur implication dans l'encadrement scientifique du projet (comité scientifique). Des ONG sont impliquées dans le cadre d'un partenariat réflexif.

3 - DESCRIPTION DU PROJET

A. Problématique et objectifs scientifiques poursuivis

La proposition de recherche que nous soumettons se positionne dans le champ des questions sur les « évolutions des pratiques organisationnelles » et sur les « nouvelles formes de coopérations émergentes », inscrites dans l'appel d'offre 2006. Notre projet se donne pour objectif d'étudier, dans une perspective pluridisciplinaire, les enjeux politiques existant autour d'instruments de régulation spécifiques : les normes et procédures de certification formulées et mises en œuvre au nom du développement durable dans le secteur agricole (pris au sens large, y compris agro-alimentaire et forestier).

En effet, si le concept de développement durable est devenu au cours de ces dernières années un vecteur de transformation de l'activité économique, il semble également constituer un opérateur de changement des pratiques politiques et institutionnelles. Si l'on s'en tient aux discours tout du moins, le développement durable vise à induire des formes de coopération nouvelles qui intègrent des intérêts en tension (préoccupations environnementales, sociales, économiques, équité intergénérationnelle, Nord/Sud), à promouvoir la participation de la société civile à la définition des politiques publiques, et à générer une responsabilité accrue des acteurs à leur propre niveau d'intervention. Le développement durable inscrirait ainsi son action dans une recomposition du champ politique et institutionnel, qui affecte tant la manière dont s'effectue la décision politique que les représentations traditionnelles relatives à la façon dont se conjuguent l'intérêt général et les intérêts particuliers.

Les dispositifs de normalisation visant la définition et la mise en œuvre de « bonnes pratiques » dans le secteur agricole et agroalimentaire sont un objet particulièrement intéressant pour aborder ces transformations des pratiques politiques et institutionnelles induites par le développement durable. D'une part, bien que longtemps cantonnée dans la sphère de responsabilité des pouvoirs publics ou des instances professionnelles, la définition des « bonnes pratiques » dans ce secteur (comme dans d'autres secteurs d'activité) fait désormais de plus en plus appel à des modalités de co-construction avec la société civile, notamment dans le cadre de forums de concertation multi-acteurs. Au sein de ces nouveaux espaces, structurés tant au niveau national qu'international, le dialogue s'instaure entre une variété d'acteurs - entreprises, ONG environnementalistes, communautés locales, agriculteurs, professionnels de l'agro-alimentaire, etc.- qui sortent ainsi de leur face à face antérieur avec les pouvoirs publics. D'autre part, les modalités d'application et de contrôle de la bonne mise en œuvre de ces normes font appel à des procédures spécifiques comme la certification, qui font intervenir de nouveaux acteurs et induisent de nouveaux modes relationnels entre les parties prenantes, qui redéfinissent les rôles de chacun, et en particulier celui l'Etat. La plupart des organismes de normalisation ont mis au point des systèmes de vérification pour s'assurer de la mise en œuvre des normes sur le terrain. En règle générale, cette procédure de vérification est confiée à un organisme tiers, chargé de délivrer un certificat de conformité sur la base d'un rapport d'inspection. Il existe une diversité de procédures de contrôle tenant aux spécificités des situations à auditer et aux traditions administratives des organismes.

Dans ce projet de recherche, nous proposons d'aborder les dispositifs de normalisation comme des instruments de régulation politique. Nous formulons l'hypothèse que ces nouveaux cadres traduisent l'émergence d'une nouvelle forme de « gouvernementalité », au sens que Michel Foucault donne à cette notion, c'est à dire d'une technologie de gouvernement articulant des formes de savoir, des relations de pouvoir et des processus de subjectivation. A partir de là, l'objectif scientifique de ce projet consiste à s'interroger sur les implications politiques et institutionnelles de ces dispositifs, c'est-à-dire en particulier sur leur contribution à une redéfinition des frontières entre le « public » et le « privé » et entre le « technique » et le « politique », sur les changements d'échelle du contrôle démocratique (« national » / « international » / « transnational ») qui leur est associé, et sur la redéfinition des rapports Nord / Sud qu'ils entendent porter.

Dans cette perspective, le présent projet s'organise en trois modules de travail principaux en matière de recherche scientifique, le premier visant à se donner une perspective historique et globale concernant l'émergence des pratiques de normalisation et certification tandis que le second et le troisième ont pour objectif de mieux comprendre les enjeux, pratiques, processus et rapports de force structurant respectivement la formulation et la mise en œuvre (application/contrôle) des normes.

La définition de la norme que nous retiendrons est celle de l'ISO (International Organization for Standardization) : une norme est un « document établi par consensus, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné ». La norme ainsi caractérisée recoupe la notion de « standard », utilisée dans la littérature anglo-saxonne (Brunsson et Jacobsson, 2000). Elle se distingue de la directive imposée (par une hiérarchie ou par un centre politique) et obligatoire : à l'inverse, elle est le produit d'un engagement volontaire et n'est nullement d'application obligatoire. Elle se distingue également des normes communautaires que la sociologie classique assigne à un groupe social

partageant des valeurs communes. La spécificité des standards vient d'une part du fait qu'ils résultent d'un accord issu de la confrontation de points de vue hétérogènes mais produits au sein d'une organisation identifiable, et d'autre part qu'ils s'adressent potentiellement à un grand nombre d'acteurs autonomes susceptibles de les adopter.

B. « Etat de l'art »

Telle que nous l'avons formulée, notre problématique se positionne au croisement de trois courants d'analyse principaux : l'économie et la sociologie de la qualité ; les problématiques de la gouvernamentalité libérale ; les travaux sur la démocratie délibérative et participative.

1. Pour une prise en compte des dimensions politiques et institutionnelles de la normalisation

Dans la littérature économique, les normes sont classiquement appréhendées comme des institutions visant à minimiser les coûts de transaction afin de faire fonctionner un marché. Elles visent la standardisation des volumes, de la qualité, et de tout autre attribut de manière à ce que le prix soit la seule incertitude qui caractérise le bien échangé (Kindelberger, 1983). Elles sont aussi parfois abordées comme des instruments permettant de s'assurer qu'un marché soit « politiquement acceptable » (Friis Jensen, 1999).

Mais d'une façon générale, les « normes/standards » ont surtout été étudiées sous l'angle d'une économie de la qualité qui s'intéresse principalement aux formes de qualification des produits et du travail, en particulier dans le secteur agro-alimentaire (Nicolas et Valceschini, 1995). Qu'il s'agisse d'une approche conventionnaliste qui met l'accent sur « la pluralité des conceptions de la qualité des produits (...) comme problème fondamental de l'accord » (Eymard-Duvernay, 2002 : 268) ; d'une approche en terme de sociologie des marchés qui privilégie les dispositifs d'intermédiation dans la qualification (Cochoy et Dubuisson, 2000) ; ou d'une perspective qui porte sur la mobilisation de réseaux socio-techniques dans la définition d'une qualité (Callon, Meadel, Rabeharisoa, 2001), le thème de la normalisation renvoie à une problématique de coordination des agents sur un marché. Cette démarche caractérise également les travaux qui ont directement pris en charge ce thème à partir de la normalisation industrielle (Dewerpe, 1995 ; Segrestin, 1997). Quant à la certification, mécanisme de contrôle privilégié de la mise en œuvre des normes volontaires (Garcia-Johnson, 2001), elle a souvent été abordée comme mécanisme institutionnalisé assurant la qualité et la sécurité des produits agroalimentaires (Busch, Bain & Hatanaka, 2005 ; Valceschini, 1995).

Bien qu'ayant grandement contribué à renouveler l'analyse des marchés et des relations marchandes (et par là même les relations entre sociologie et économie), ces travaux posent deux types de problèmes dès lors qu'on recentre l'analyse sur le processus de normalisation proprement dit. Le premier problème renvoie au statut des normes, ou plutôt comme le rappelle A. Stanziani (2003 : 260) à l'indétermination qui entoure son usage : « on inclut dans cette notion des éléments hétérogènes : des règles de droit, des solutions productives, des accords entre agents sur les caractéristiques des produits ». Interroger le statut des normes issues des forums multi-acteurs auxquels nous nous intéressons implique d'inventorier leur diversité et leurs interactions. Mais il importe aussi de restituer leur historicité, c'est-à-dire de rendre compte du contexte institutionnel dans lequel elles émergent et des transformations éventuelles dont elles sont l'indice.

En second lieu, l'approche par la coordination marchande aborde difficilement la question des relations de pouvoir et des asymétries entre les parties prenantes qui participent à l'élaboration de la norme. Dans les forums multi-acteurs que l'on se propose d'étudier, les acteurs en présence (entreprises, syndicats, organisations non gouvernementales, producteurs, riverains, usagers ou consommateurs) ont des ressources très dissemblables, et leur insertion dans des échanges politiques à l'extérieur de l'arène de discussion conditionne directement leurs positions et leurs comportements de négociation (Fouilleux et al., 2005). Ces enjeux de pouvoir et d'asymétries de ressources se posent également au sujet des modalités d'application et de contrôle des standards. En effet, s'ils visent à entretenir la confiance des utilisateurs à travers des mécanismes de différenciation des biens, les capacités cognitives de ces derniers sont limitées et les asymétries d'information sont exacerbées par l'importance du contenu technique et scientifique qui caractérise le processus de normalisation et qui tend à renforcer le poids de l'expertise (Jacobsson, 2000 ; Mallard, 2000 ; Borraz, 2004). Un tel constat critique plaide pour une meilleure prise en compte des dimensions politique et institutionnelle des dispositifs de normalisation, en vue de laquelle les travaux suivants fourniront une première base à la construction de notre cadre analytique.

2. Etat régulateur et gouvernamentalité libérale

Dans la mesure où la norme vise à modifier les conduites (c'est explicitement le cas des normes de bonnes pratiques conçues au nom du développement durable), la normalisation peut être envisagée comme une technologie de gouvernement. En première instance, cette perspective fait écho aux analyses de Michel Foucault (1975) sur la normalisation et les pratiques disciplinaires. La discipline se comprend chez l'auteur comme un mode de contrôle de l'activité fondée sur l'intériorisation des normes. Pour en saisir l'effectivité, il propose un niveau d'analyse qu'il désigne comme une *microphysique du pouvoir*, apte à cerner les processus ou les instruments – en apparence anodins – qui cadrent et orientent les comportements. Ces références à la discipline intériorisée sont présentes dans les travaux consacrés aux dispositifs de

normalisation : Brunsson et Jacobsson (2000 : 12) par exemple, rappellent dès l'introduction de leur ouvrage que les « normes sont des règles intériorisées que l'on peut suivre sans avoir à y réfléchir. »

Toutefois, c'est un autre corpus conceptuel développé par Michel Foucault que nous souhaitons mobiliser dans ce projet, autour de la notion de gouvernementalité (2001), et plus spécifiquement des analyses qu'il consacre à partir de 1978 à la gouvernementalité libérale (2005). Le philosophe désigne ici l'émergence au XVIII^{ème} siècle d'un art de gouverner qui se donne pour finalité une autolimitation des interventions de l'Etat, en s'ajustant aux régulations « naturelles » du marché. La gouvernementalité libérale qui s'institue ouvre la voie à de nouvelles rationalités politiques et à des technologies de gouvernement distinctes de celles étudiées dans ses travaux antérieurs : désormais, « contrairement à la conception traditionnelle d'un pouvoir descendant, autoritaire fonctionnant à l'injonction et à la sanction, il propose une conception disciplinaire qui repose sur des techniques concrètes de cadrage des individus qui permettent de conduire à distance leurs conduites » (Lascoumes & Le Galès, 2004 : 20). Cette problématique du « gouvernement à distance » a été appliquée au contexte néo-libéral contemporain par des auteurs principalement anglo-saxons (Miller et Rose, 1990). L'attention est alors portée à des instruments d'action publique – la normalisation et l'audit notamment – permettant de stimuler les comportements en internalisant des impératifs qui autrefois étaient imposés de l'extérieur (Power, 1997).

Ces travaux sont donc venus combler le déficit d'analyse sociologique des analyses plus « classiques » des institutions de « l'Etat régulateur » qui justifient son développement en des termes relativement normatifs : (i) l'apparition d'un besoin simultané d'une compétence dans les domaines d'une grande complexité/haute technicité et d'une fonction de régulation ou d'arbitrage ne convenant pas pour un organe de gouvernement, (ii) la volonté de libérer l'administration publique de l'influence des partis politiques, (iii) le présupposé selon lequel ces autorités assureraient une plus grande continuité/stabilité que les cabinets ministériels du fait de leur déconnexion des échéances électorales. Enfin, (iv) « les autorités indépendantes protégeraient les citoyens de l'arbitraire et du secret de la bureaucratie et seraient en mesure de fixer l'attention publique sur des questions controversées, ce qui est censé enrichir le débat public » (Majone, 1996 : 34-35).

Mais s'ils ont considérablement enrichi la littérature sur l'Etat régulateur et qu'ils apparaissent particulièrement pertinents pour approcher les enjeux de la normalisation/certification, les travaux sur la gouvernementalité libérale laissent bien des points en suspend, sur lesquels ce projet de recherche entend permettre d'avancer. Tout d'abord, si, ces travaux soulignent le rôle de l'expertise et des experts comme étant au cœur de la gouvernance contemporaine, ceux-ci sont souvent abordés en tant que catégorie abstraite. Ainsi l'hypothèse selon laquelle la gouvernementalité libérale s'appuierait sur une forme d'expertise indépendante doit-elle être nuancée par le fait que le plus souvent les experts impliqués appartiennent ou ont appartenu à des réseaux d'Etat ou à des entreprises directement concernés par les questions en jeu, « réinjectant » ainsi de la proximité dans le contrôle « à distance » (Gibbon, 2005). Ensuite, les travaux sur la gouvernementalité libérale ont parfois une tendance universaliste et ne prennent pas toujours en compte les variétés nationales des différents dispositifs et institutions de régulation. Or, dans le cas de la normalisation en particulier, les traditions nationales sont fortement marquées (Tate, 2001) et il est essentiel d'en tenir compte pour comprendre les évolutions à l'œuvre. Enfin, d'une manière générale, ils en restent souvent à des assertions de type théorique ou programmatique ; il sera donc particulièrement intéressant de les confronter à des études de cas empiriques. Celles-ci seront choisies notamment dans des pays non-OCDE car les travaux en termes de gouvernementalité libérale ont souvent été menés à partir de réflexions sur des pays « occidentaux » (Europe, Etats-Unis) et la question de leur portée et de leur validité dans des contextes économiques, sociaux, institutionnels et politiques différents reste ouverte.

3. Délibération, participation, gouvernance globale

Le développement de la gouvernementalité libérale s'inscrit par ailleurs dans un important changement idéologique depuis deux décennies dans les démocraties contemporaines, reposant sur la valorisation constante et systématique du débat, de la délibération, de la participation, du partenariat. Cet « impératif délibératif » se matérialise à la fois par la création de dispositifs impliquant une pluralité d'acteurs « au-delà de ceux habilités à décider dans le cadre du gouvernement représentatif », et par la mise en place de « procédures nouvelles visant à organiser les discussions entre les parties en présence » (Blondiaux, Sintomer, 2002). De nombreux auteurs soulignent ainsi le renouvellement des rapports entre experts et profanes à l'œuvre dans ces nouveaux dispositifs délibératifs, tendant vers une symétrisation de statut (François et Neveu, 1999), et induisant du même coup une démocratisation des processus. C'est ce qu'ont montré Michel Callon et ses collègues dans leurs travaux sur les « forums hybrides » comme nouvelles scènes de la « démocratie technique » (Callon, Lascoumes, Barthes, 2001) par exemple. Moins optimistes, d'autres auteurs s'interrogent sur les raisons de l'essor des dispositifs délibératifs et se demandent s'ils constituent réellement un nouveau mode de gouvernement ou une simple transformation des répertoires de la justification politique (Blondiaux et Sintomer, 2002). Les forums multi-acteurs de la normalisation seront un exemple particulièrement intéressant à analyser de ce point de vue.

Sur le plan académique, les travaux sur la délibération renvoient à la philosophie de Jurgen Habermas « qui postule que la légitimité démocratique repose sur l'accord intersubjectif auquel les citoyens sont susceptibles de parvenir dans leurs discussions sur l'espace public et grâce aux procédures de l'Etat de droit démocratique » (Sintomer, Blondiaux, 2002). Sans prétendre ajouter aux nombreux travaux critiques ou exégétiques qu'Habermas a suscité, notamment en sciences politiques, notre projet s'inscrit plutôt dans l'esprit du programme de travail qu'il a inspiré à Bastien Francois et Erik Neveu (1999), visant une entreprise « d'actualisation de la carte de l'espace public ». Les forums multi-acteurs de la normalisation peuvent en effet être considérés comme de nouveaux fragments d'espace public (ou public-privé) dont il conviendra de comprendre les règles formelles et informelles de fonctionnement. Ils peuvent également être abordés en tant « qu'innovations démocratiques », que Graham Smith (2006) propose d'aborder en repérant tout d'abord les « biens démocratiques » produits (égalité politique, contrôle populaire, inclusion, liberté d'expression, délibération, transparence), puis en analysant les caractéristiques des formes institutionnelles en jeu et leur liens avec les biens en question (mécanismes de sélection, capacité d'élaboration de l'agenda, formes de la fourniture des informations, formes d'engagement des citoyens (et des autres acteurs), rôle dans le processus de décision, échelle et transférabilité, implication en terme de ressources). Une telle grille générale et ouverte sera particulièrement utile pour aborder nos terrains dans une optique comparative.

Cependant, si les travaux sur la délibération et la participation sont abondants concernant le niveau national et local, ils restent principalement centrés autour de la figure du citoyen en tant qu'individu dans sa relation à l'Etat d'une part, et ils ont encore peu investi le niveau international d'autre part. Quelques réflexions théoriques ont été menées arguant de l'importance (notamment pour les pays les plus faibles dans la négociation) des enjeux de persuasion (*truth-seeking behaviour*) dans les négociations internationales (Risse, 2000). D'autres travaux ont insisté sur l'importance de la structuration formelle et informelle des espaces de négociation à travers la notion de régime discursif international qui permet de prendre en compte et d'articuler les dynamiques d'acteurs, la production de discours et les institutions en jeu au niveau international autour d'un problème donné, et celle de capacité discursive des Etats ou des organisations internationales impliquées dans les débats (Fouilleux, Jobert, 2006). A travers l'analyse de la dimension transnationale et des articulations national/international caractérisant les forums multi-acteurs et l'observation des transactions public-privé qui se jouent tant dans la formulation que dans la mise en œuvre et le contrôle des normes, ce projet de recherche permettra de tester et amender ces outils et hypothèses.

Il permettra par ailleurs de s'inscrire dans le débat en terme de « gouvernance globale », qui, bien que non dénué d'ambiguïté (Smouts, 1998, Pattberg, 2006), est devenu un point d'ancrage des travaux dans le domaine des relations internationales. De ce point de vue, les travaux de Rosenau et Czempiel (1992), qui abordent la gouvernance globale comme la possibilité de « gouverner sans gouvernement », c'est-à-dire réguler les activités humaines à partir de dispositifs qui ne sont pas issus d'autorités officielles, dans le cadre de négociations transnationales auxquelles participe des acteurs non-étatiques, nous semblent particulièrement intéressants. Dans la littérature anglo-saxonne, les dispositifs de normalisation privés ont été abordés à travers leur capacité à combler les défaillances des régimes internationaux classiques (dispositifs intergouvernementaux), en particulier dans le cas des forêts (Cashore & Bernstein, 2005 ; Gullbrandsen, 2004 ; Kern, 2004). Cependant, Reinicke et Deng (2000) soulignent le « double défi de la participation » auquel les initiatives privées mondiales de normalisation en réseau sont confrontées pour être efficaces au regard des objectifs qu'elles affichent, car elles doivent d'une part être connectées aux institutions et acteurs locaux qui sont censés mettre en œuvre les normes, et d'autre part impliquer fortement les acteurs des pays en développement dans les instances transnationales de négociation, alors que les acteurs privés participant sont souvent largement originaires des pays industrialisés.

En travaillant empiriquement sur les articulations tant verticales (local/national/international) qu'horizontales (transnational/public-privé) qui structurent les dispositifs de normalisation mis en place au nom du développement durable dans le secteur agricole, ce projet de recherche a pour objectif de prolonger ces travaux. Car dans cette littérature, les réflexions sur le rôle des acteurs privés ont porté soit sur les partenariats publics-privés passés dans le cadre de réseaux mondiaux de politique publique (Reinicke & Deng, 2000), soit sur la manière dont les entreprises privées créaient leur propre sphère de régulation des activités humaines (Cutler et al., 1999), soit sur les « réseaux d'activisme transnationaux » (*transnational advocacy network*) et leur rôle croissant dans la mise sur agenda de certaines priorités « mondiales » à partir d'action de type militant (Keck & Sikkink, 1997 ; Arts, 1998 ; O'Brien & al, 2000). Mais peu ont porté sur les processus et scènes « hybrides », visant un dialogue transnational entre acteurs non-étatiques de nature différente (ONG et entreprises par exemple) sur un mode consensuel. L'analyse des formes concrètes d'autorégulation et de recherche de consensus transnational qui sont au cœur des forums multi-acteurs de normalisation permettra ainsi d'enrichir la réflexion sur les formes et enjeux de la gouvernance globale.

C. Résultats attendus et leur pertinence du point de vue du développement durable

L'étude des dispositifs de normalisation dans le secteur agricole au sens large (y compris les domaines agro-alimentaires et forestiers) permet d'appréhender les contributions de l'agriculture à la problématique du développement durable sous trois aspects principaux :

1. Notre objet souligne en creux la faiblesse (sinon l'absence) d'un cadre institutionnel international de régulation du développement durable, porté par les Etats ou les organisations internationales. De ce point de vue, ce projet de recherche tente d'évaluer à l'échelle globale (notamment dans l'évolution des relations Sud/Nord) le rôle régulateur de dispositifs fondés sur l'engagement volontaire des parties prenantes.

2. En mobilisant des formes singulières de partenariat public/privé et un système délibératif, les dispositifs de normalisation participent à la rénovation des instruments de l'action publique, induite par la prise en compte du développement durable. Notre projet entend rendre compte de la portée et de l'efficacité de ces nouvelles formes d'action publique.

3. Les forums multi-acteurs qui participent à l'élaboration des normes de « bonnes pratiques » se présentent comme le lieu de confrontation d'une pluralité de points de vue, et, au final, d'intégration des piliers du développement durable. Notre projet se propose d'analyser le fonctionnement concret de ces instances délibératives, afin d'évaluer dans quelle mesure les normes produites traduisent l'émergence d'un sens commun inscrit dans la logique du développement durable.

D'une manière générale, ce projet s'inscrit dans une démarche d'analyse résolument critique, visant à étudier le caractère performatif des dispositifs de normalisation au regard des objectifs de développement durable affichés : contribuent-ils à modifier les pratiques ou relèvent-ils du simple affichage visant à neutraliser toute contestation ?

D. Description du projet : étapes, méthodologie, outils, données, terrains...

Notre programme est constitué de quatre modules de recherche étroitement articulés.

1. Configuration historique. Les normes de développement durable dans la recomposition de l'activité économique

Le premier module comporte quatre opérations de recherche visant à nous doter d'une perspective historique et globale sur les enjeux politiques et institutionnels liés aux pratiques de normalisation.

• Analyse historique des pratiques de normalisation de l'activité économique

Les pratiques de normalisation ont plus d'un siècle de développement et il importe de périodiser leur évolution, comme l'a fait Stanziani (2005) à propos des normes de qualification des produits agricoles en France, qui se sont construites dès le 19^{ème} siècle dans une tension entre enjeux sanitaires et règles de la concurrence. Nous accorderons une attention particulière à l'étude de normes internationales qui paraissent avoir une résonance historique par rapport aux procédures contemporaines, comme par exemple les débats –au 19^{ème} siècle et dans la première moitié du 20^{ème} siècle– qui débouchent sur la mise en œuvre de normes internationales sur l'usage du travail forcé. Une telle étude présente un double intérêt par rapport à notre problématique : d'une part, le point de départ de ces normes est ancré sur la question des conditions de production dans l'agriculture (notamment dans les plantations) ; d'autre part, elle permet de rendre compte de pratiques de normalisation fondées sur la mobilisation de collectifs issus de la sphère publique et privée (associations philanthropiques, groupes d'experts, jeux des Etats, rôle de la Société des Nations, etc.), et ainsi de mieux caractériser les héritages et la spécificité des formes actuelles de normalisation au nom du développement durable.

En terme de méthode, cette opération de recherche s'appuiera sur l'analyse bibliographique d'ouvrages scientifiques et de textes institutionnels ; ainsi que sur des recherches en archives (Archives d'Outre Mer à Aix-en-Provence ; Archives coloniales britanniques à Kew Garden, dans la banlieue de Londres ; Archives du Jardin Tropical de Nogent sur Marne).

• Analyse de dispositifs nationaux de normalisation

L'objectif de cette recherche est d'analyser les « traditions » nationales de normalisation en relation avec les évolutions des régimes politiques nationaux et des politiques économiques (dérégulations, retrait ou non de l'Etat, importance de l'agriculture dans le commerce international, position des Etats dans les négociations commerciales internationales, place du développement durable dans les politiques nationales). Ces traditions nationales se reflètent par exemple dans la structure des organisations (structure bureaucratique *versus* structure de service commercial) ; ou sur les orientations privilégiées de la normalisation (normes de spécification *versus* normes de performance ; normes de qualification *versus* normes de gestion). Nous formulons l'hypothèse que ces orientations nationales se reflètent dans la façon dont la question du développement durable est prise en charge par ces organismes, et dans les positions de négociation adoptées au sein des instances internationales de normalisation telle que l'ISO. Il s'agira également de saisir les éventuelles articulations ou oppositions entre ces organismes nationaux et les dispositifs multi-acteurs de normalisation étudiés dans le work package 2.

Terrains. Cette opération propose d'étudier les évolutions et le fonctionnement contemporain de trois organismes nationaux de normalisation : au Royaume Uni le British Standard Association (BSI), en France l'Association Française de Normalisation (AFNOR), en Australie le Standards Australia (SA). Créés à des époques différentes, issus de statuts différents (établissements publics ou privés), ces organismes sont tous

membres de l'ISO. Le BSI est le plus ancien organisme de normalisation au monde. Il illustre un système privé de normalisation ancré dans la tradition du libéralisme britannique. Il sera confronté au modèle représenté en France par l'AFNOR, issu d'un partenariat entre l'administration et les associations professionnelles. Le SA australien est intermédiaire : organisme privé créé dans les années 1920 à partir de la diffusion impériale du modèle britannique, il promeut des standards à finalité commerciale, les normes de développement durable étant explicitement mobilisées comme un instrument de construction d'avantages compétitifs sur les marchés mondiaux.

En terme de méthode, ce programme s'appuiera sur : la revue de la littérature scientifique consacrée au sujet ; le dépouillement des documents institutionnels produits par les organismes de normalisation ; le dépouillement de données d'archives ; l'analyse d'entretiens effectués auprès des acteurs concernés dans le cadre d'enquêtes de terrain menées au sein de ces organisations en Australie, France, Grande Bretagne.

- **Normalisation et régimes discursifs internationaux**

Cette opération vise à interroger l'insertion de la normalisation dans l'évolution des régimes discursifs internationaux. Nous mobiliserons notamment la notion de régime discursif international pour repérer, parmi les acteurs impliqués sur les questions d'agriculture et de développement durable au niveau international, ceux faisant la promotion des pratiques de normalisation, ainsi que la façon dont cet enjeu est intégré à leur discours (type d'argumentation, évolution par rapport aux décennies précédentes, etc.). Elle permettra ensuite de comprendre les enjeux relatifs à la rationalisation de la normalisation comme forme et/ou substitut d'action publique dans la rhétorique internationale et les formes d'expertise qui lui sont associées.

L'hypothèse formulée dans cette opération de recherche est que la promotion de la normalisation et des forums multi-acteurs qui lui sont associés, s'inscrivent dans le régime discursif international « de gouvernance » qui s'affirme depuis le milieu des années 1990 (Fouilleux et Jobert, 2006), autour d'une rhétorique en terme de participation et d'*empowerment*. Ce régime discursif accompagne la création de forums et autres procédures institutionnelles visant l'implication de la société civile dans la conduite des choses publiques et la délégation à des acteurs privés de la mise en œuvre de politiques. Mais si ce régime se traduit effectivement par une ouverture accrue dans des domaines comme la pauvreté ou la défense de l'environnement, il maintient les institutions dominantes du régime précédent et l'orthodoxie économique et financière qu'elles promeuvent.

Sur le plan empirique, l'étude portera sur des organisations telles la Banque Mondiale, l'OCDE (forum gouvernance), la FAO (Good Agricultural Practices, Codex Alimentarius), les initiatives des Nations Unies (Global Compact, Initiatives de type 2 du sommet de Johannesburg), la Commission Européenne (Sustainability Assessment Initiative, forums sur l'agriculture durable). La méthodologie sera basée sur des analyses de la littérature institutionnelle et académique, des entretiens semi-directifs auprès des acteurs concernés, l'étude de la littérature grise récoltée à l'occasion des enquêtes.

- **Potentiel régulateur des dispositifs de normalisation transnationaux**

Plusieurs travaux de recherche se sont récemment penchés sur les dispositifs de normalisation comme solution institutionnalisée aux problèmes globaux. Ils permettraient de combler le déficit de coordination intergouvernementale (absence de conventions internationales dans des domaines considérés comme d'intérêt collectif) et de « contourner » les règles de l'OMC qui limitent la capacité des Etats à imposer des conditions de production sur les produits qu'ils importent. Toutefois, ces dispositifs normatifs entrent dans le registre du « droit mou » (*soft law*) et leur efficacité en termes de durabilité -comparée à des mesures de « droit dur » (*hard law*)- peut être mise en doute. Dans le secteur forestier par exemple, très peu de forêts tropicales sont certifiées alors que ce sont les plus riches en biodiversité et les plus menacées (Guéneau, 2002). Leur efficacité économique est également limitée dans la mesure où les consommateurs rechignent à payer plus cher pour des produits forestiers certifiés. Pourtant, malgré ces constats en demi teinte, la certification s'impose de plus en plus comme instrument des politiques de gestion forestière, tant au niveau local qu'au niveau international. Nous formulons donc l'hypothèse que les dispositifs normatifs relèvent de nouvelles formes de compromis institutionnalisés, qui permettent d'atténuer davantage les tensions entre parties prenantes que de satisfaire efficacement les objectifs de développement durable globaux affichés. Nous tenterons de déterminer les avantages que retirent les différents acteurs à imposer un dispositif normatif, et les stratégies qu'ils emploient à cette fin.

Nous retiendrons le secteur forestier comme étude de cas. La méthodologie sera basée sur l'analyse des textes de positionnement, rapport d'activités et autres documents stratégiques, ainsi que des discours des entreprises et des ONG. Des entretiens semi-directifs seront réalisés auprès de trois catégories d'acteurs : les acheteurs de bois, qui comprennent les négociants importateurs et leurs organisations représentatives, les distributeurs et grands magasins commercialisant des articles en bois (chaînes de magasins de bricolages et de matériaux de construction, grandes chaînes de magasins de meubles, grands distributeurs de menuiseries, etc.) et les acteurs publics (l'Etat, à travers les marchés publics, les collectivités locales et les municipalités) ; les producteurs et industriels français de la filière bois, y compris ceux opérants dans des pays tropicaux, et leurs fédérations ; les ONG soutenant des systèmes de certification forestière.

2. Elaboration. Etude des dispositifs de normalisation multi-acteurs

Ce second module porte sur l'analyse de dispositifs concrets d'élaboration des normes fondés sur des partenariats multi-acteurs, dans les secteurs agricoles et forestiers.

2.1 Questions de recherche

- **Qui participe à l'élaboration de la norme et comment est organisée la participation ?**

On a souligné l'importance de la rhétorique participative autour des forums multiacteurs de normalisation. Cette opération s'attachera à confronter cette rhétorique à la réalité de leur fonctionnement et des « règles du jeu » formelles et informelles qui en structurent les dynamiques. Notre hypothèse dans ce domaine est que malgré toutes les garanties de transparence, d'équilibre de la représentation et de fonctionnement démocratique que les promoteurs des forums multiacteurs apportent, certains acteurs s'y sentent exclus. Ils contestent la légitimité des forums et maintiennent leur posture contestataire. Afin de tester la pertinence d'une telle hypothèse, nous analyserons comment les parties prenantes des forums multi-acteurs « organisent » la participation. Quels sont les différents critères retenus pour organiser les forums ? Quels sont les systèmes de votation (par exemple certains forums sont segmentés en trois chambres correspondant aux trois piliers du développement durable -environnemental, économique et social- avec des règles de votation précises en fonction de ceux-ci) ? Qui les propose ? Quels sont les critères visant à assurer la représentativité des participants ? Comment s'organise le contrôle de l'agenda ? Quelles sont les relations de pouvoir entre acteurs ? Quelles sont les raisons qui motivent certains acteurs à ne pas participer à ces forums ?

- **Comment est qualifiée la durabilité ?**

Les concertations menées dans ces forums hybrides ont pour finalité annoncée de promouvoir la durabilité. Comment est (re-)qualifiée cette durabilité ? Comment ce bien commun est-il construit dans une arène de « négociateurs » hétérogènes ? Comment les 3 piliers du développement durable sur lesquels la plupart de ces dispositifs s'appuient sont-ils combinés dans une proposition nouvelle ? Les premiers travaux d'observation participante engagés conduisent à l'hypothèse que, au moins dans une première phase d'élaboration de la norme, ces dispositifs conduisent plus à des mécanismes de négociation simple du type « marchandage » qu'à des comportements de « recherche commune de la vérité » tel que supposé dans les travaux d'inspiration habermassienne ou qu'à l'élaboration de véritables « compromis » entre des principes pluriels. Les forums multi-acteurs sont pour certains orientés vers une efficacité opérationnelle rapide (« Business to Business ») conduisant à faire abstraction dans le débat d'une mise en valeur de visions, principes, ou qualification du bien commun différenciées et en principe à l'origine de tensions. Ces tensions évacuées, la mise en forme de compromis (innovations conjuguant des qualifications différenciées en un accord) est défavorisée au profit d'une négociation jouant sur le rapport de force des capacités.

- **Forums hybrides. Du rôle particulier joué par la connaissance et l'expertise**

Le statut de la connaissance et le rôle de l'expertise sont des questions importantes soulevées par les forums multi-acteurs de normalisation au nom du développement durable. S'y retrouvent des acteurs hétérogènes (producteurs, acheteurs, transformateurs, ONG, etc.) dans des positions diversement équilibrées en terme de connaissances, de compétence technique et de capacités discursives. Cette opération de recherche vise à évaluer le rôle concret joué par les formes de connaissances dans l'interaction entre les acteurs et dans la définition finale de la norme. Quels types de connaissances sont mobilisés ? Par qui ? Sous quelle forme ? A partir de quels supports ? Le statut des experts est-il réellement remis en cause sur ces forums au profit d'une forme « d'expertise ouverte » (non détenue par un groupe particulier) comme le suggèrent certains travaux (Callon et Rip, 1992) ? Cette opération de recherche visera à répondre à ces questions à partir des différents terrains empiriques explorés.

- **Articulations entre niveaux de gouvernance des dispositifs**

Cette opération de recherche se penchera sur les modalités et processus d'adaptation des normes et procédures élaborées forums transnationaux au niveau local. Si l'on en croit les promoteurs de ces dispositifs la prise en compte des spécificités locales est un enjeu central. Est-ce que les besoins locaux sont réellement pris en compte ? Y-a-t-il suffisamment de marge de manœuvre pour que les acteurs locaux s'approprient ces normes ? Il s'agira d'étudier les tensions à l'œuvre entre les exigences de normalisation générique définies dans les tables rondes internationales et les spécificités locales (pays, zones de productions, selon conditions agro-écologiques, sociales et économiques).

2.2 Méthodologie

En terme de méthode, les recherches s'appuieront sur :

- L'analyse de la documentation institutionnelle des organismes (documents statutaires, plaquettes de communication, etc.) ;
- Des entretiens semi-directifs auprès des acteurs impliqués dans les dispositifs de normalisation (exploitants agricoles et forestiers, industriels, ONG sociales et environnementales, syndicats, etc.).

- Des observations ethnographiques des réunions de négociation, avec une attention aux prises de parole, registres de justification, répertoires argumentaires mobilisés, négociations de coulisse, etc.

Les études de cas concerneront des dispositifs mis en œuvre à l'initiative d'acteurs différents : pouvoirs publics, organisations non gouvernementales, industriels de l'agro-alimentaire. Elles porteront sur des dispositifs de normalisation ayant champ d'action national ou international, mais dans ce dernier cas, nous nous intéresserons tant au cadre international d'élaboration des normes qu'à leur spécification dans les contextes nationaux (incluant des cas de pays de la zone OCDE et des pays dits du « Sud »). Les programmes de normalisation seront analysés dans leur phase d'élaboration, d'adaptation et d'application. Ces travaux seront en partie réalisés en collaboration avec un collectif pluridisciplinaire d'agronomes de l'UR 34 « Systèmes de pérennes » du Cirad, directement impliqués dans des forums multiacteurs, dans leurs comités d'experts et dans la production d'indicateurs de durabilité.

2.3 Terrains

- **Dans le domaine de la gestion de la biodiversité :**

L'élaboration des normes dans le domaine de la biodiversité s'effectue au sein de forums réunissant une grande diversité d'acteurs publics et privés (agriculteurs, forestiers, chasseurs, élus, administrations, associations de protection de la nature, usagers de l'espace, etc.) porteurs de savoirs différents sur la nature. Trois dispositifs multi-acteurs initiés par l'Etat français visant à élaborer des normes dans le cadre d'actions publiques en faveur de la préservation de la biodiversité seront étudiés : (i) dispositifs multi-acteurs liés à Natura 2000, (ii) dispositions issues de la loi chasse promulguée en 2000, telles les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et des Habitats (ORGFSH), (iii) forums initiés à l'échelle régionale par divers partenaires (Diren, Région, PNR) en vue de structurer la production de connaissances sur la nature.

Les études seront conduites à l'échelle des régions où se mettent en place ces dispositifs. L'échelle régionale apparaît la plus pertinente mais implique également la prise en compte de l'action engagée par le ministère de l'Ecologie et du développement durable pour mettre en place le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) qui fait également appel à un comité multi-acteurs, de même que les conventions européennes qui régissent le droit à la formation et à la production de connaissances.

- **Dans le secteur forestier**

Les études de cas sont le « Forest Stewardship Council » (FSC) et le « Programme for the Endorsement of Certification Scheme » (PEFC). FSC est une organisation internationale créée en 1993, sous l'impulsion du WWF, par des représentants des organisations environnementales, du secteur du bois, de l'industrie forestière, des populations indigènes et des certificateurs. FSC est organisé en une structure internationale mobilisant trois collèges (économique, social et environnemental) ayant des poids décisionnels équivalents. Il s'agit d'un système de reconnaissance mutuelle de normes nationales de gestion forestière basées sur le respect de dix principes que FSC a lui-même élaboré. Le FSC constitue également un réseau international d'entités qu'il accrédite, composé d'une part d'organismes de certification et, d'autre part, d'initiatives FSC nationales. Notre attention se portera notamment sur les branches françaises et brésiliennes du FSC.

PEFC est une organisation internationale qui promeut l'évaluation et la reconnaissance mutuelle de systèmes nationaux de certification forestière développés dans le cadre de processus multi-acteurs. PEFC a été créé par des propriétaires forestiers mais les processus d'élaboration des normes sont cependant ouverts à tous les intervenants concernés. PEFC s'appuie sur des principes de gestion forestière durable, utilisant des critères et des indicateurs définis dans le cadre de processus intergouvernementaux régionaux. Vingt systèmes nationaux sont aujourd'hui reconnus par les trente pays membres de PEFC Council. Outre la branche française de PEFC, nous nous intéresserons au CERFLOR, dispositif de normalisation brésilien membre du PEFC, conçu par la Société de sylviculture brésilienne en partenariat avec des associations et instituts de recherche. L'initiative CERFLOR fait référence aux principes de l'OIBT et à un référentiel de critères et indicateurs de gestion intergouvernemental (processus amazonien).

- **Dans le secteur des normes sociales en agriculture**

Les études de cas porteront sur deux dispositifs multi-acteurs internationaux sur les normes sociales et de travail en agriculture. Le « Social Accountability International » est un programme de normalisation multi-acteurs (syndicats, entreprises, ONG sociales et environnementales), créé en 1997 et basé aux Etats-Unis, qui traite des questions liées aux conditions de travail, au travail des enfants et aux droits syndicaux et de réunion (ex. norme SA 8000, qui fixe des critères minimum basés notamment sur les conventions de l'OIT). Une part importante (mais pas exclusive) de ses activités est dédiée aux normes de travail en agriculture. Nous nous intéresserons aux mécanismes de construction des normes SA 8000 et à sa mise en œuvre en Asie du Sud-Est (Malaisie ou Indonésie). Le « Fair trade Labelling Organization » (FLO) a été créée en 1997 pour coordonner diverses initiatives nationales de commerce équitable. Le FLO définit les standards internationaux du commerce équitable (juste rémunération des producteurs, garantie des droits fondamentaux, instauration de relations durables entre partenaires, qualité des produits, respect de l'environnement) en accord avec les organisations de producteurs et mène des opérations de certification via un organisme indépendant (Flo-Cert Ltd.). S'étant progressivement imposée comme l'interlocuteur

unique sur les questions de certification du commerce équitable, FLO lutte pour l'instauration d'un label international unique. Le travail consistera en une étude approfondie des modes de concertation mis en place par les acteurs (producteurs, concessionnaires, importateurs, torrificateurs, FLO) pour deux produits phares du commerce équitable que sont le café et la banane.

- **Dans le domaine de l'agriculture durable : cas de l'huile de palme et du soja :**

La plateforme « Sustainable Agriculture Initiative » (SAI) est une initiative de l'industrie alimentaire (fondée par Danone, Nestlé et Unilever) composée de 21 groupes agro-industriels, dans le but de « promouvoir et communiquer sur l'agriculture durable en impliquant tous les 'stakeholders' de la filière ». En collaboration avec une ONG environnementale (WWF), certaines firmes alimentaires membres de cette plateforme ont initié les « tables rondes internationales du palmier durable » (RSPO : Roundtable on Sustainable Palm Oil, initiée en 2003) et celles « soja durable » (RSS : Roundtable on Sustainable Soja, initiée en 2005). Ces « forums » regroupent des catégories d'acteurs hétérogènes : producteurs, acheteurs, transformateurs, ONGs « environnementales » et « sociales » (dont des ONGs transnationales telles que WWF et OXFAM). Sur la base de consultations publiques, de propositions issues de médiateurs, de négociations d'experts nommés parmi les « stakeholders » représentant les 3 « piliers » du développement durable (technico-économique, environnemental et social) et de tables rondes ouvertes, les acteurs impliqués définissent des Principes, Critères et Indicateurs génériques de durabilité du produit, qui seront ensuite adaptés aux spécificités locales. Nous nous intéresserons aux négociations qui se dérouleront dans le cadre de ces deux tables-rondes. Au niveau local, des études de cas sur l'élaboration et la mise en œuvre locale des indicateurs de durabilité basés sur des processus de concertation internationaux, seront réalisées au Nigéria (critères et indicateurs d'impact social lié à l'implantation de nouvelles palmeraies en zone forestière) et en Indonésie (élaboration de critères agri environnementaux).

3. Mise en œuvre et contrôle des normes

Le troisième module s'intéresse à la façon dont les acteurs et les agents économiques contrôlent l'application des normes et les utilisent. Les opérations seront articulées autour de trois questions.

3.1. Questions de recherche

- **Typologie des formes d'évaluation de la conformité**

Les organismes de normalisation mettent au point des systèmes de vérification pour s'assurer de la mise en œuvre des normes sur le terrain. Ces systèmes qualifiés par l'ISO de « procédures d'évaluation de la conformité » ont pour but de garantir aux utilisateurs que les conditions de production et d'échange des biens qu'ils achètent respectent effectivement les normes de durabilité établies par ailleurs. L'ISO classe les procédures d'évaluation en trois catégories distinctes : les procédures d'autoévaluation des fournisseurs de produits sont appelées « évaluation par première partie ». On parle « d'évaluation par seconde partie » lorsque la conformité est réalisée par un client de l'organisme fournisseur. Enfin, « l'évaluation par tierce partie » est réalisée par un organisme indépendant extérieur aux structures du fournisseur et du client. Mais cette typologie de l'ISO ne permet de saisir que partiellement le gouvernement à distance des pratiques qui s'expriment à travers les systèmes de vérification de la conformité. Il existe une diversité de procédures de certification qui tient aux spécificités des situations à auditer et aux traditions administratives des organismes. Par exemple, dans le secteur du commerce équitable, certains programmes ont développé des systèmes de contrôle internes permettant aux petits producteurs de s'organiser pour s'assurer que les membres du groupe adhèrent à la norme. Plusieurs systèmes de garantie se côtoient, de la labellisation des produits, aux procédures d'audit privé, en passant par des systèmes de reconnaissance des organisations de commerce équitable. Cette opération de recherche visera donc à rendre compte de la diversité des formes de vérification de la conformité associées à la mise en œuvre des normes (reporting, audit, processus de certification et de labellisation, etc.). Nous chercherons notamment à établir une typologie des dispositifs de normalisation en fonction des procédures d'évaluation observées.

- **Analyse des procédures d'évaluation de la certification par tierce partie.**

Afin d'étayer leur crédibilité et de maintenir des relations de confiance entre le producteur, le distributeur et le consommateur, les dispositifs normatifs sont le plus souvent basés sur des procédures de contrôle par tierce partie. Celles-ci sont mises en œuvre par des organismes certificateurs jugés impartiaux et indépendants de l'acheteur et du vendeur. La crédibilité des dispositifs normatifs peut également être renforcée au moyen de partenariats entre les entreprises et des ONG réputées pour leurs engagements envers l'intérêt collectif. Il s'agit pour les entreprises d'avoir une caution supérieure du fait d'un risque de réputation élevé (Granjou & Valceschini, 2004). Notre hypothèse est que si la certification a pour but de garantir la véracité de la nature durable des produits commercialisés, elle agit davantage comme un mécanisme permettant aux acteurs qui élaborent la norme d'améliorer leur visibilité, et, par conséquent, d'accroître leur pouvoir (amélioration des parts de marché pour les entreprises, médiatisation pour les ONG). Cette opération de recherche vise tout d'abord à analyser la nature des critères (critères de performance relatifs à des systèmes de production ou critères de procédure relatifs à des normes de gestion) requis pour l'obtention de la certification. Ensuite, le fonctionnement des organismes certificateurs (procédures d'audit,

etc.) et les critères et indicateurs de contrôle qu'ils emploient seront analysés. Enfin nous tenterons de cerner l'image véhiculée par les produits certifiés auprès des consommateurs.

- **Analyse de l'utilisation stratégique des dispositifs de normalisation.**

Cette opération de recherche aborde les dispositifs normatifs comme des espaces stratégiques permettant de définir les modalités de création et de redistribution de rentes. Nous formulons l'hypothèse que les dispositifs normatifs peuvent être instrumentalisés à des fins autres (distorsions concurrentielles, protectionnisme, désengagement de l'Etat) que celles ayant justifié leur élaboration. Nos travaux chercheront à identifier les conditions de manipulation des espaces de mise en œuvre des normes (dispositifs associés comme l'audit, la certification et l'accréditation) dont l'objectif premier semble être la protection de l'environnement ou l'amélioration des conditions de travail, alors que l'effet escompté par certains agents consiste plutôt à diminuer l'intrusion de l'Etat et à désavantager leurs concurrents actuels ou potentiels, notamment par l'élévation de leurs coûts. Les coûts de mise en œuvre et de contrôle des normes seront l'objet d'une attention particulière, afin de déterminer si ces variables jouent un rôle essentiel dans la participation ou non de certaines parties intéressées. Les conséquences des différentes stratégies à l'œuvre en termes d'efficacité (rapport entre l'objectif fixé – ce dernier étant plus ou moins ambitieux – et le résultat effectivement constaté) et de crédibilité par rapport au public visé (consommateurs, partenaires commerciaux, etc.) seront également étudiées. Une attention particulière sera apportée à la crédibilité des labels émis par plusieurs catégories d'acteurs (ONG, distributeurs, entreprises du secteur agro-alimentaire)

3. 2 Méthodologie

En termes de méthode, les recherches s'appuieront sur :

- L'analyse des documents institutionnels des organismes certificateurs ;
- L'analyse des modalités d'évaluation de la conformité inscrites dans les textes statutaires des organismes producteurs de normes ;
- L'analyse des procédures d'accréditation des organismes certificateurs ;
- Le suivi des groupes techniques chargés du contrôle dans les forums multi-acteurs ;
- Entretiens auprès d'auditeurs impliqués dans les programmes de certification étudiés, d'exploitants certifiés, d'organismes de distribution des produits labellisés (grande distribution et circuits de distribution alternatifs), d'entreprises forestières et agro-alimentaires (certifiées et non certifiées) ;
- Enquêtes auprès de consommateurs (focus groups et enquêtes par questionnaire) et des organisations de consommateurs ;
- L'analyse des coûts de la mise en œuvre des dispositifs de normalisation ;
- La modélisation économique des arbitrages en termes de bien-être global (ex. distorsion concurrentielle versus amélioration de l'environnement et équité).

3. 2 Terrains

Nos travaux se concentreront sur les dispositifs de mise en œuvre et contrôle des normes dans deux secteurs, en lien avec les terrains du module de recherche précédent :

- **Secteur forestier**

Nous avons retenu les deux principaux systèmes de certification forestière internationaux (FSC et PEFC) et leurs applications locales dans le contexte français et brésilien, qui apparaissent intéressants à étudier comparativement. La certification PEFC est délivrée par des organismes de certification accrédités par des organismes qui garantissent leur compétence et leur impartialité, conformément à des directives fixées par l'ISO. FSC assure lui-même l'accréditation des organismes de contrôle, en fonction de ses propres règles.

- **Secteur du commerce équitable.**

Les terrains étudiés seront : les systèmes de labellisation des produits du commerce équitable proposés par FLO-International ; les labels applicables aux organisations du commerce équitable, tel que le FTO-Mark (*Fair Trade Organisation Mark*) élaboré par la Fédération International du Commerce Équitable (IFAT) ; le dispositif de vérification Fair Trade Audit 200, utilisé par la société de commerce équitable Alter Eco ; le label « Bio Équitable » développé par des petites et moyennes entreprises ; les labels utilisés par la grande distribution en France.

4. Réflexivité et formation

Ce quatrième module comprend deux opérations, l'une centrée sur la mise en œuvre d'ateliers de recherche réflexive, l'autre consistant en l'organisation d'un module d'enseignement sur la normalisation, dans le cadre de la Chaire de Développement Durable de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

- **Ateliers réflexifs**

Ce projet d'organisation d'ateliers part d'une série de questions de recherche : comment construire un mode de connaissance des sujets en rupture avec une approche scientifique surplombante, au profit d'une démarche fondée sur la construction de dispositifs réflexifs avec les acteurs ? Comment intégrer –au-delà des pétitions de principe– des dispositifs de production de connaissance confrontant les savoirs construits à

distance dans les modules précédents, aux savoirs éprouvés dans l'action que produisent les acteurs de la normalisation ? S'il nous paraît nécessaire d'adopter la démarche dialogique que s'imposent les acteurs de ces dispositifs multi-acteurs pour produire des connaissances, nous pensons également qu'elle ne saurait être engagée sans quelques précautions. En premier lieu, pour pouvoir envisager l'éventualité d'un apprentissage croisé, il nous paraît nécessaire de construire davantage notre réflexion et de produire un socle argumentaire et analytique plus solide. En second lieu, il nous paraît important d'introduire dans ce dispositif réflexif d'éventuels acteurs minoritaires ou exclus des partenariats multi-acteurs étudiés. Enfin, il nous faut envisager d'inscrire la poursuite de ces ateliers de recherche réflexive dans une durée qui excédera celle impartie à ce programme de recherche. Nous envisageons cette opération non comme un point d'orgue de ce projet de recherche, mais davantage comme le lancement d'une initiative qu'il faudra structurer. Pour toutes ces raisons, la construction de partenariats non scientifiques s'effectuera essentiellement dans le déroulement du programme et non a priori. Nous envisageons d'organiser un premier atelier réflexif dans le courant de la deuxième année du programme, et le suivant un an après.

- **Activités d'enseignement**

Notre programme de recherche de recherche sera valorisé par la Chaire de développement durable de l'Institut d'études politiques de Paris sous la forme de deux séminaires de recherche et d'un module d'enseignement dans le master « *Master of International Affairs* ».

Les séminaires de recherche auront pour but de discuter les résultats de nos travaux (années 2 et 3) avec un public constitué des étudiants de Master et des enseignants et chercheurs des différents partenaires de l'IEP qui développent des travaux sur le développement durable : Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI), Centre de Sociologie des Organisations (CSO), Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF), Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) et le Programme Science, Environnement et Société (PROSES).

Le module d'enseignement issu de notre programme de recherche, intitulé « La régulation par les normes », sera coordonné par Thierry Hommel. Ce module complétera l'offre de cours sur le développement durable du master MIA mention développement durable. Il sera dispensé en 14 sessions, qui pourront par exemple être les suivantes : 1. Organiser le monde à travers la normalisation. 2. Histoire des pratiques de normalisation. 3. Typologie des dispositifs de normalisation du développement durable. 4. Analyse comparative des dispositifs nationaux de normalisation 5. Les forums multiacteurs privés, nouveaux cadres de l'action publique internationale : le cas des tables rondes de « l'initiative sur l'agriculture durable ». 6. Expertise et production des connaissances dans l'élaboration des normes : cas de la biodiversité. 7. Rôle des ONG dans les dispositifs de normalisation sur le développement durable : cas du FSC. 8. La légitimité des processus de normalisation privés. 9. Pratiques et discours sur la normalisation dans les organisations internationales. 10. Les organismes de certification : fonctions, pratiques d'audit et de contrôle. 11. Les utilisations de la certification et de la labellisation. 12. Etude de cas sectorielles sur l'efficacité des dispositifs de normalisation : commerce équitable. 13. Etude de cas sectorielles sur l'efficacité des dispositifs de normalisation : certification forestière. 14. Etudes de cas sur les impacts des dispositifs de normalisation sur les chaînes de valeur des produits agricoles : compétitivité et accès aux marchés.

Par ailleurs, les participants au programme de recherche proposeront à l'IEP d'accueillir chaque année un ou deux étudiants en stage, dans le cadre du 3ème semestre du Mastère, conçu « hors les murs ».

E. Organisation et conduite du projet

E1. Organisation générale du projet

Work package 1. Les normes de développement durable dans la recomposition de l'action publique

Objectifs : Analyser les conditions d'émergence, la spécificité et la rationalité politique des normes de développement durable dans le secteur agricole.

Responsable : Benoît Daviron

Equipes impliquées : CIRAD UPR 58 « Nomade » ; IDDRI ; Sciences Po, « Chaire de Développement Durable ».

Principaux participants : E. Cheyns, B. Daviron, M. Djama, E. Fouilleux, S. Guéneau, T. Hommel.

Calendrier : années 1, 2 et 3.

Contenu : 4 tâches :

1. Analyse historique des pratiques de normalisation de l'activité économique
2. Normalisation et régimes discursifs internationaux
3. Analyse de dispositifs nationaux de normalisation
4. Potentiel régulateur des dispositifs de normalisation transnationaux

Résultats et deliverables : Ce work package restitue le cadre historique et institutionnel au sein duquel se développent les dispositifs contemporains de normalisation. Il permet d'inscrire la spécificité du secteur agricole dans l'évolution de ces dispositifs et la manière dont le programme du développement durable réaménage les activités des organismes de normalisation et le mode d'élaboration des normes. En terme de produits, les différentes opérations feront l'objet de rapports spécifiques, un rapport de synthèse sera

élaboré sous la responsabilité du coordinateur, les résultats des opérations de recherche seront valorisés sous forme de publications dans des revues scientifiques et d'un ouvrage collectif.

Work package 2. L'élaboration des normes. Etude des dispositifs de normalisation multi-acteurs.

Objectifs : L'objectif de ce work-package est d'analyser les processus de concertation pour comprendre les modes de production d'accords au sein de dispositifs multi-acteurs et de rendre compte des articulations entre les scènes internationales de production des normes et leurs traductions nationales ou locales.

Responsable : Eve Fouilleux

Équipes impliquées : CIRAD UPR 58, « Nomade » ; CIRAD UPR 34 « Systèmes de cultures pérennes », IDDRI ; INRA-MONA. INRA-ESR Toulouse.

Principaux participants : G. Allaire, P. Alphanféry, N. Bricas, JP. Caliman, B. Chambon, E. Cheyns, B. Daviron, M. Djama, A. Fortier, E. Fouilleux, S. Guéneau, H. Omont, I. Vagneron, A. Verwilghen.

Calendrier : années 1, 2 et 3.

Contenu : 4 tâches.

1. Modèles participatifs
2. Qualification de la durabilité dans les forums multiacteurs
3. Rôle de la connaissance et de l'expertise dans les forums
4. Articulations entre niveaux de gouvernance des dispositifs

Résultats et deliverables : Ce Work package débouchera sur une grille de lecture du fonctionnement des dispositifs de normalisation multi-acteurs mobilisés au nom du développement durable, qui s'attachera à rendre compte des modes de gouvernance de ces dispositifs. Les différentes opérations feront l'objet de rapports spécifiques. Un rapport de synthèse sera élaboré sous la responsabilité du coordinateur. Les résultats des opérations de recherche seront valorisés sous forme de publications dans des revues scientifiques et /ou d'un ouvrage collectif.

Work package 3. Mise en œuvre et contrôle. Les enjeux de la certification.

Objectifs : Les recherches engagées dans ce module visent une compréhension fine de l'impact des normes de développement durable sur les conduites des acteurs et des agents économiques.

Responsable : Stéphane Guéneau

Équipes impliquées : CIRAD UPR 58, « Nomade » ; INRA-ENESAD UMR 1041 CEASER ; UR 122 Economie et Sociologie Rurales Rennes, IDDRI.

Principaux participants : D. Bougherara, N. Bricas, E. Cheyns, B. Daviron, M. Djama, M. Figuié, E. Fouilleux, G. Grolleau, S. Guéneau, I. Vagneron.

Calendrier : années 1, 2 et 3.

Contenu : 3 tâches.

1. Typologie des formes d'évaluation de la conformité.
2. Analyse des procédures d'évaluation de la certification par tierce partie.
3. Analyse de l'utilisation stratégique des dispositifs de normalisation.

Résultats et deliverables : Ce work package permettra d'établir une cartographie des dispositifs de contrôle des normes et de leurs modes d'utilisation par les acteurs. Les résultats seront diffusés sous forme de rapports spécifiques et de publications dans des revues scientifiques.

Work package 4. Réflexivité, formation.

Objectifs : Ce work package a deux objectifs. Le premier objectif est de renforcer nos procédures d'apprentissage en mettant en œuvre un atelier réflexif associant les acteurs de certains programmes de normalisation étudiés dans le WP2. Le second objectif est de diffuser les connaissances produites dans le cadre d'un programme d'enseignement universitaire.

Responsable : Thierry Hommel

Équipes impliquées : Chaire de Développement Durable - Sciences-Po Paris ; CIRAD UPR 58, « Nomade » ; IDDRI ; INRA UR 1217 MONA.

Principaux participants : P. Alphanféry, N. Bricas, E. Cheyns, B. Daviron, M. Djama, A. Fortier, E. Fouilleux, S. Guéneau, T. Hommel, I. Vagneron.

Calendrier : années 2 et 3.

Contenu : 2 tâches.

1. Mise en œuvre de deux ateliers de recherche réflexifs associant des acteurs de la normalisation
2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'enseignement sur la normalisation dans le cadre de la Chaire Développement Durable de Sciences po Paris.

Résultats et deliverables : Organisation de deux ateliers et production d'un document de capitalisation sur les effets de connaissance liés à l'animation de ces ateliers réflexifs, éventuellement publiable ensuite.

Work package 5. Coordination globale du programme.

Objectifs : Assurer la coordination entre les équipes, le bon déroulement des opérations de recherche et leur valorisation. Consolider une communauté de chercheurs. Construire des partenariats scientifiques et non scientifiques internationaux, dans la perspective des programmes du 7^{ème} PCRD.

Responsable : Marcel Djama

PADD 2006 - NORMES

Equipes impliquées : CIRAD UPR 58, « Nomade » ; IDDR ; Chaire Développement Durable, Sciences po.

Principaux participants : B. Daviron, M. Djama, E. Fouilleux, S. Guéneau, T. Hommel.

Calendrier : années 1, 2 et 3.

Contenu : La coordination de ce programme sera mise en œuvre via une structure souple de suivi assurée par des coordinateurs de work-packages qui se réuniront tous les deux mois pour rendre compte de l'évolution du programme. Ce suivi sera facilité par le niveau d'implication des responsables de WP dans le projet (au moins 50% de leur temps de recherche) et par le fait que la plupart sont présents dans les 3 premiers « work-packages », qui leur donne une vision large du programme de recherche. Le responsable du programme entend consacrer 80% de son temps (recherche et coordination) à ce programme.

Un comité scientifique externe international sera constitué. Ce comité sera composé des Professeurs Nils Brunsson (*Stockholm School of Economics*), Ben Cashore (*Yale University*), et Peter Gibbon (*Danish Institute for International Studies*) qui ont d'ores et déjà donné leur accord.

Des réunions scientifiques annuelles de l'ensemble des équipes – auxquelles participeront également les membres du comité scientifique - seront organisées sur 2 jours: la première dans le mois suivant le démarrage du programme ; la seconde à mi-parcours (18^{ème} mois) ; la dernière, sous forme de colloque scientifique en fin d'année 3.

La coordination entre les équipes s'opérera à travers une réunion de coordination annuelle et des séminaires de réflexions communs organisés sur une base bimestrielle par chaque responsable d'opération.

E2. Indiquer la contribution de chaque équipe à la mise en œuvre du projet (tâches prises en charge par chaque équipe) et les modalités de coordination entre les différentes équipes ;

Afin de privilégier une réflexion commune, nous avons rejeté le principe d'une répartition a priori des équipes par Work Package. Cependant, toutes les équipes ne se distribuent pas sur l'ensemble du programme. Les équipes se retrouveront néanmoins toutes dans les ateliers réflexifs et les séminaires scientifiques.

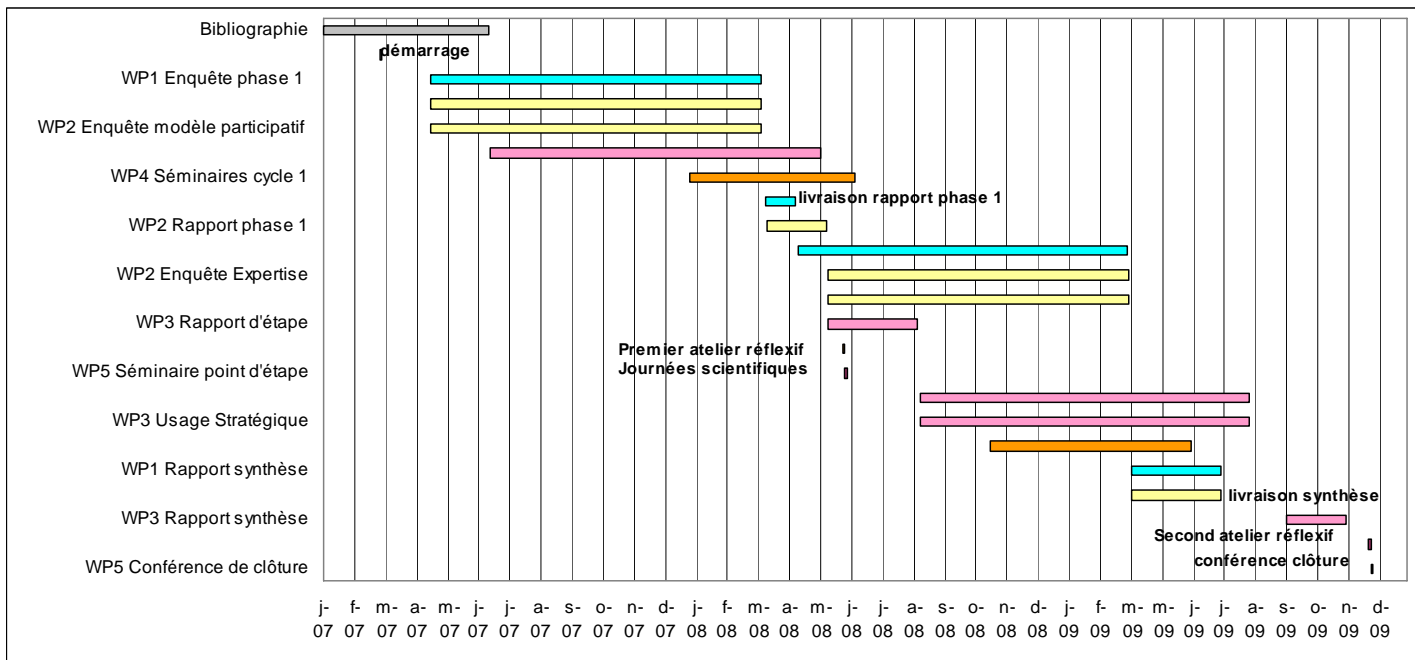
Un responsable est par ailleurs désigné pour chaque tâche :

- 1.1 Analyse historique des pratiques de normalisation de l'activité économique : B. Daviron
- 1.2 Analyse de dispositifs nationaux de normalisation : M. Djama
- 1.3 Normalisation et régimes discursifs internationaux : E. Fouilleux
- 1.4 Potentiel régulateur des dispositifs de normalisation transnationaux : S. Guéneau
- 2.1 Modèles participatifs : E. Cheyns
- 2.2 Qualification de la durabilité dans les forums multiacteurs : JP. Caliman, B. Chambon
- 2.3 Rôle de la connaissance et de l'expertise dans les forums : P. Alphanbéry
- 2.4 Articulations entre niveaux de gouvernance des dispositifs : N. Bricas
- 3.1 Typologie des formes d'évaluation de la conformité : I. Vagneron
- 3.2 Analyse des procédures d'évaluation de la certification par tierce partie : D. Bougherara
- 3.3 Analyse de l'utilisation stratégique des dispositifs de normalisation : G. Grolleau
- 4.1 Mise en œuvre de deux ateliers de recherche réflexifs : M. Djama, S. Guéneau
- 4.2 Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'enseignement sur la normalisation : T. Hommel

Le tableau suivant permet de préciser les champs d'intervention privilégiés des différentes équipes participantes.

	IDDR	CIRAD		INRA			IEP
		Nomade	UPR 34	Rennes	Toulouse	ENESAD	
WP1							
Historique des pratiques de normalisation							
Dispositifs nationaux de normalisation							
Régimes discursifs internationaux							
Potentiel régulateur							
WP2							
Normes françaises de gestion de la biodiversité							
Normes internationales forêts durables							
Normes sociales internationales en agriculture							
Normes internationales agricultures durables							
WP3							
Contrôle et conformité							
Certification par tierce partie							
Usage stratégique de la Norme							
WP4							
Ateliers réflexifs							
Enseignements Master Sciences po							
WP 5							
Animation							

E3. Calendrier général du projet. Echancier récapitulatif des différents « work packages », tâches, « deliverables ». Diagramme de Gantt



E4. Coordinations prévues avec d'autres programmes ou projets de recherche

D'ores et déjà, des échanges sont envisagés avec divers projets, notamment :

- « Ecolabels » sur l'impact économique de l'éco labellisation ;
- « Pro-dd » pour les aspects liés aux modalités de production de connaissance.

E5. Difficultés et risques susceptibles de peser sur la bonne réalisation du projet

Deux risques principaux sont envisagés. Le premier est lié aux spécificités de l'objet étudié. Tous les dispositifs multi-acteurs ne sont pas stabilisés, et il est possible que certains programmes mentionnés, notamment ceux initiés par des industriels, n'aboutissent pas et s'arrêtent avant la fin de notre programme de recherche. Si cette situation vient à se produire en début de programme, nous étudierons un autre dispositif de normalisation multi-acteurs. En tout état de cause, ce type d'évolution est un élément de la recherche elle-même, illustrant le degré d'institutionnalisation des dispositifs de normalisation étudié.

Le second risque est lié aux difficultés d'accès à l'information. Certaines recherches (par exemple sur le rôle des organismes certificateurs, les pratiques d'audit ou les conditions de travail en plantation) peuvent se révéler délicates. Sans minimiser ce risque, nous mobilisons une solide expérience de recherche de terrain en milieu difficile pour essayer de limiter cet écueil.

F. Autres : Références bibliographiques citées dans le texte du projet

- Arts B., 1998, *The Political Influence of Global NGOs. Case Studies on the Climate Change and Biodiversity Conventions*. Utrecht: International Books.
- Blondiaux L. & Sintomer Y., 2002. "L'impératif délibératif", *Politix*, vol. 15, n°57, pp. 17-35.
- Borraz O., 2004. « Les normes : instruments dépolitisés de l'action publique » dans Lascoumes & Legalès P. (Dir), *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Science Po.
- Brunsson N, Jacobsson B. (Dir.), 2000. *A world of standards*, Oxford : Oxford University Press.
- Busch Lawrence, Maki Hatanaka & Carmen Bain, Third-party certification in the global agrifood system, *Food Policy* 30 (2005) 354-369
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y, 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil.
- Callon M., Meadel C., Rabeharisoa V., 2001. "L'économie des qualités", *Politix* 52 (1), pp. 211-239.
- Callon M., Rip A., 1992. « Humains, non humains : morale d'une coexistence », in Theys J., Kalaora B. (dir), *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Editions Autrement, pp. 140-156
- Cashore B, Bernstein S, 2004. "Non-State Global Governance: Is Forest Certification a legitimate Alternative to a Global Forest Convention?" in: "Hard Choices, Soft Law Voluntary Standards in Global Trade, Environment and Social Governance", John J. Kirton and Michael J. Trebilcock, Ashgate
- Cashore B, Bernstein S, 2005. "Non-State Global Governance: Is Forest Certification a legitimate Alternative to a Global Forest Convention?" in: John J. Kirton and Michael J. Trebilcock, *Hard Choices, Soft Law Voluntary Standards in Global Trade, Environment and Social Governance*, Ashgate.
- Cochoy F., Dubuisson S., 2000. "Les professionnels du marché." *Sociologie du travail*, vol. 42.
- Cutler C, Hauffer V, Porter, 1999, *Private Authority and International Affairs*, New York: State University of New York Press, 1999, 389p.

PADD 2006 - NORMES

- Dewerpe A., 1995. « L'exercice des conventions. Le cas de l'industrie navale française (fin XIXème– début XXème siècle) », in Lepetit B. (Dir), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*. Paris, Albin Michel.
- Eymard-Duverney F., 2002. "Les qualifications des biens", *Sociologie du travail*, vol. 44 (2), pp. 267-272.
- Foucault M., 1975., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèques des Histoires ».
- Foucault M., 2001. « La Gouvernamentalité », dans *Dits et Ecrits, TII, 1976-1988*, pp. 635-657. Gallimard "Quarto".
- Foucault M., 2005, *Naissance de la Biopolitique*, Cours du Collège de France, 1978-179, Paris, Seuil- HE - Gallimard.
- Fouilleux E., de Maillard J., Smith A. 2006, "Council Working Groups: Spaces for Sectorized European Policy Deliberation", In : Thomas Christiansen and Torbjörn Larsson, *The Role of Committees in the Policy-Process of the European Union: Legislation, Implementation, Deliberation*, Ashgate Publishing.
- Fouilleux E., de Maillard J., Smith A., 2005, "Technical or Political? The Working Groups of the EU Council of Ministers", *Journal of European Public Policy*, 12:4 August 2005: 609-623.
- Fouilleux E., Jobert B., 2006, "Policy Ideas, Discourses and Debates in the Globalisation Process. Have Developing Countries a chance to compete? An Introduction", ECPR Workshop n°27 (dir. Fouilleux E., Jobert B.), Nicosia, Cyprus, 25-30 April.
- Francois B. et Neveu E. « Introduction. Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains » In : Francois B. & Neveu E. (dir), 1999, *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes, et rhétoriques des débats publics contemporains*. PUR, 322 p.
- Fris Jensen, M., 1999. "The Impact of Standards on Supply Chain Organisations: A Conceptual Note". Paper for the IFAS workshop "Markets, Rights and Equity: Rethinking Food and Agricultural Standards in a Shrinking World". East Lansing, Michigan, USA.
- Garcia-Johnson, R., 2001, Certification Institutions in the Protection of the Environment : Exploring the Implications for Governance, 23rd Annual Research Conference of the Association for Public Policy, Analysis and Management, November, Washington, DC.
- Gibbon P., 2005. *Decoding organic standard-setting and regulation in Europe*, Copenhagen, MS DIIS.
- Gulbrandsen L.H., 2004, "Overlapping Public and Private Governance: Can Forest Certification Fill the Gaps in the Global Forest Regime?" *Global Environmental Politics*, Vol.4, Number 2, , pp. 75-99
- Jacobsson B., 2000. « Standardization and expert knowledge », in Brunsson N. & Jacobsson B. (Dir.), *A world of standards*, Oxford : Oxford University Press.
- Keck, M.E. & Sikkink K., 1997, *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca, NY: Cornell University Press.
- Kern K., 2004, "Global Governance Through Transnational Network Organizations. The Scope and Limitations of Civil Society Self-Organization", *WZB Discussion paper*.
- Kindelberger C., 1983. "Standards as public, collective and private goods", *Kyklos* vol. 36, pp. 377-396
- Lascombes P. & Legalès p., 2004. « L'action publique saisie par ses instruments. » dans Lascombes & Legalès (Dir), *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Science Po.
- Majone G., 1996, *La Communauté européenne: un Etat régulateur*, Montchrestien, Paris, 158p.
- Mallard A., 2000. " L'écriture des normes", *Réseaux*, 18 (102), 37-61.
- Miller P. & Rose N., 1990. "Governing economic life", *Economy and Society*, 19 (1), pp1-31.
- Nicolas F., Valseschini E. (Ed), 1995. *Agro-alimentaire: une économie de la qualité*, Paris, Inra-Economica.
- O'Brien R., Goetz, A-M, & Scholte, J-A, 2000, *Contesting Global Governance: Multilateral Economic Institutions and Global Social Movements*, Cambridge University Press, 260 p.
- Pattberg, 2006, "Global Governance: Reconstructing a Contested Social Science Concept", *GARNET Working Paper*. No 04/06
- Reinicke W. & Deng, F. , 2000, *Critical Choices: The United Nations, Networks and the Future of Global Governance*, Ottawa, International Development Research Centre.
- Power M., 1997. "From Risk society to audit society", in *Sociale Systeme*, (3), H1., pp 3-21.
- Power M., 1997. *The audit society : rituals of verification*, Oxford, Oxford University Press.
- Risse T., 2000. « « Let's argue ! » Communicative action in World Politics », *International organization* 54/1.
- Rosenau J.N. & Czempiel, E.-O. (ed.), 1992, *Governance without Government: Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rosenau J.N., 1987. *Governance without government: systems of rule in world politics*, Los Angeles, Institute for Transnational Studies, University of South California.
- Segrestin D., 1997. « L'entreprise à l'épreuve des normes de marché. Les paradoxes des nouveaux standards de gestion dans l'industrie. » *Revue Française de Sociologie*, vol. 38 (3), pp. 553-585.
- Smith G., 2006, "Studying Democratic Innovations: From theory to Practice and Back Again", ECPR workshop *Studying Forms of Participation*, 25-30 April, Nicosia, Cyprus.
- Smouts M-C, 1998, " Du bon usage de la 'gouvernance' en relations internationales". *Revue internationale des sciences sociales*, n°155, p. 85-94.
- Stanziani A., 2003. « Produits, normes et dynamiques historiques », *Sociologie du travail*, vol. 45, pp. 259-266.
- Stanziani A., 2005. *Histoire de la qualité alimentaire, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil.
- Tate J., 2001. "National varieties of standardisation", in Hall P and Soskice D.(eds) *Varieties of capitalism: the institutional foundations of comparative advantage*. Oxford, Oxford University Press, pp. 442-473.
- Valceschini, E., 1995. *Entreprises et pouvoirs publics face à la qualité*, in Allaire, G., Boyer, R. (Eds), *La Grande Transformation de l'agriculture*, Paris, Economica.

4- COLLABORATIONS AUTRES PARTENAIRES³

Partenaire n°1

Yale school of Forestry and Environmental Studies

Prof. Ben Cashore, 230 Prospect St. #206, New Haven, CT 06511, Etats-Unis

Au sein d'un comité scientifique constitué, le Prof. Cashore participera au suivi scientifique de notre programme. Le Professeur Benjamin Cashore est le directeur du Programme sur la Certification Forestière de l'Université de Yale, School of Forestry and Environmental Studies. Ses travaux sur la certification bénéficient d'une large reconnaissance dans le monde académique en Amérique du Nord et en Europe. Il a récemment publié un ouvrage de référence (*Governing Through Markets: Forest Certification and the Emergence of Non-state Authority*, Yale University Press 2004, avec Graeme Auld et Deanna Newsom) qui a reçu le prix International Studies Association's 2005 du meilleur ouvrage de politique internationale de l'environnement. Ses recherches ont permis de mieux cerner l'émergence de systèmes de gouvernance marchande non étatique dans le secteur forestier.

Le cadre d'analyse proposé par le Pr. Cashore sur les systèmes de régulation marchande non étatique, notamment l'analyse de leurs processus de légitimation, serviront d'appui à nos travaux de catégorisation des différents dispositifs de normalisation que nous proposons d'étudier. Les moyens mis en oeuvre consisteront en la prise en charge des déplacements et des frais de séjours du Pr. Cashore, sur la base de trois voyages dont le financement sera imputé dans le WP 4.

Partenaire n°2

Stockholm School of Economics

Prof. Nils Brunsson, Saltmätargatan 13-17, P.O.Box 6501 – SE- 113 83 Stockholm.

Au sein du comité constitué, le Professeur Brunsson, titulaire de la Chaire des sciences de gestion à la Stockholm School of Economics, participera au suivi scientifique de notre programme. Spécialiste mondialement reconnu de l'analyse des organisations, il a co-dirigé un ouvrage de référence sur le rôle, les formes et l'extension de la normalisation à l'échelle mondiale (Brunsson N, Jacobsson B. (Dir.), 2000. *A world of standards*, Oxford: Oxford University Press).

Le professeur Brunsson confrontera les résultats des divers programmes sur la normalisation qu'il dirige au sein de son institution et à l'échelle européenne, avec nos propres recherches. Ces échanges s'effectueront dans le cadre des trois séminaires scientifiques que nous envisageons d'organiser dans ce programme.

Partenaire n°3

WWF International

Personne ressource : **Timothy Geer**, Director

WWF International -l'une des plus grandes ONG dédiées à la protection de la nature- s'est largement impliqué dans la recherche de partenariats avec des opérateurs économiques afin de discuter de l'élaboration conjointe de bonnes pratiques, notamment dans les secteurs agricole, forestier et halieutique. WWF est à l'origine et membre actif de nombreux forums ayant élaboré des principes et des normes de bonnes pratiques, tels que le FSC et la RSPO, étudiés dans ce projet.

Ce partenaire sera impliqué dans les travaux de recherche menés dans le WP2 et dans l'organisation des séminaires réflexifs proposés dans le WP4. Les moyens mobilisés concerneront les frais de transport et d'accueil des membres du WWF qui participeront aux ateliers réflexifs. Ils sont comptabilisés dans la ligne budgétaire du WP4 relative à l'organisation de ces ateliers.

Partenaire n°4

Danish Institute for International Studies

Dr Peter Gibbon

Peter Gibbon participera au suivi scientifique de notre programme au sein du comité constitué à cet effet. Ses activités de recherche portent sur le commerce international – en particulier l'analyse des chaînes de valeur mondiales – et la normalisation. Il est l'auteur de plusieurs publications scientifiques, notamment sur l'insertion de l'Afrique dans le commerce mondial, et de travaux sur l'analyse comparée des réglementations de l'agriculture biologique en Europe.

Partenaire n°5

Conseil de soutien de la Forêt

Personne ressource : **Henry Sauvagnat**, Président

Créé en 1993, FSC-International est l'un des premiers dispositifs de normalisation associant exclusivement des entreprises et des ONG. Branche française de FSC International, le *Conseil de soutien de la forêt* est une association de droit français qui a été créée en 2006 en vue de « *Promouvoir la certification des forêts gérées selon les principes et critères de certification du FSC d'élaborer et gérer les standards FSC pour les*

³ Non mentionnés dans la partie 2 ou la partie 4bis

PADD 2006 - NORMES

forêts françaises ». Le *Conseil de soutien de la forêt* a mis en place un groupe de travail sur les standards visant à adapter les normes du FSC au niveau national.

Ce partenariat nous permettra de tester concrètement nos hypothèses de travail sur l'articulation entre les dimensions globale et locale des dispositifs de normalisation (cf. WP2). Les membres du *Conseil de soutien de la forêt* interviendront également dans l'organisation des ateliers réflexifs (cf. WP 4).

Les moyens mobilisés concerneront les frais de transport et d'accueil des membres du FSC qui participeront aux ateliers réflexifs. Ils sont comptabilisés dans la ligne budgétaire du WP4 relative à l'organisation de ces ateliers.